

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F146DEJSS-DE
Reçu le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 24 septembre 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 24 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
--	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BEUVELOT Gérard, BLOT Michel,
BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry, BROUILLET Jean- Jacques,
CAPO- VIGIER Emmanuelle, CAYSSILLÉ Didier, CORIOU Floriane, COSTES Marie,
DARTIGOLLES Hélène, GRIFFEILLE Martine, JURQUET Bernard, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,
LAPORTE Christian, LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric,
MALBEC Sébastien, MARSAND Michel , MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, , REGOURD Vanessa,
REYNES Julien, ROUBY Chantal, ROSEMBAUM Marie- Claire, SÉGALA Jean- François,
SEMIROT Marie- Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou,
VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Monsieur PICCOLI Jacques

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Monsieur LAGRÈZE Georges
Madame CARRERE Nathalie procuration à Monsieur REYNES Julien
Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Madame GRIFFEILLE Martine
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Madame TALET Marie-Lou
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur SÉGALA Jean- François
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame COSTES Marie
Monsieur LAPOUGE Maurice procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur MALBEC Sébastien
Monsieur RANGER Pierre procuration à Monsieur BLOT Michel
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel
Monsieur TIJDENS Nantko procuration à Monsieur JURQUET Bernard

Secrétaire de Séance :	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 11 Votants : 49
------------------------	---

**2026F146DEJSS : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA FÉDÉRATION LEO LAGRANGE,
DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2025**

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F146DEJSS-DE
Reçu le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026

Vu l'Article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux conventions de Services Publics Locaux ;

Vu la délibération n° 2021B-58-MP en date du 08 avril 2021 approuvant le principe de concession de service pour la gestion et l'exploitation d'un accueil de loisirs à Penne d'Agenais ;

Vu les délibérations n° 2021D_102_MP et 2021D_103_MP en date du 23 septembre 2021 désignant la Fédération Léo LAGRANGE en qualité de concessionnaire pour assurer la gestion et l'exploitation d'un accueil de loisirs à Penne d'Agenais ;

Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Communautaire avant le 31 décembre 2026 et être ensuite tenu à la disposition du public ;

Monsieur Jean-Pierre ARONDEL, Vice-président, invite l'Assemblée à prendre connaissance de ce rapport annuel au titre de l'année 2025.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

1°) - Prend acte de la présentation du rapport annuel la Fédération Léo LAGRANGE, en qualité de concessionnaire pour assurer la gestion et l'exploitation d'un accueil de loisirs à Penne d'Agenais pour l'exercice 2025 ;

2°) - Mandate Monsieur le Président pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage électronique dans les 15 jours qui suivent sa présentation ;

3°) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 24 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 02 octobre 2026

Reçu en Préfecture le : 02 octobre 2026

Publié ou Notifié le : 02 octobre 2026
